

AVANT-PROPOS

Politique de sécurité et contrôle des armements

La promotion de la paix et de la sécurité internationales est un objectif clé de la politique étrangère du Canada. En fait, elle constitue l'un des trois piliers de l'Énoncé de politique étrangère du gouvernement de 1995, *Le Canada dans le monde*, à savoir « la protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable ». C'est pourquoi le Canada milite activement en faveur d'accords de contrôle des armements et de désarmement ainsi que de mesures qui favorisent la transparence et la confiance aux niveaux régional et mondial.

Le Canada reconnaît le droit de toutes les nations de satisfaire leurs besoins légitimes de défense. Ce droit est d'ailleurs enchâssé dans la Charte des Nations unies. Il estime par contre que le surarmement peut avoir un effet déstabilisateur à la fois sur la sécurité immédiate de la région et sur l'ordre mondial.

Le Canada travaille activement à promouvoir une transparence plus grande du commerce des armes classiques. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) publie depuis 1990 un Rapport annuel sur l'exportation de marchandises militaires du Canada. Nous avons milité en faveur de la création du *Registre des armes classiques des Nations unies*, et nous avons été parmi les premiers pays à y contribuer.

En 1995, 89 pays avaient fourni de l'information au Registre qui consigne des données relatives aux importations et exportations concernant sept grandes catégories de systèmes d'armements classiques. Le Canada fait partie d'une petite minorité de pays qui fournissent des données sur leurs avoirs et leurs achats militaires nationaux. Ces données sont en sus du minimum exigé par le Registre. Le Canada s'efforcera de renforcer le rôle du Registre en incitant les autres pays à communiquer eux aussi ces données, car c'est un mécanisme propre à favoriser la transparence, la confiance et la modération.

Outre qu'il a cherché à améliorer et enrichir le Registre aux Nations unies, le Canada a joué un rôle de premier plan en encourageant le dialogue parmi les organisations régionales sur les données soumises au Registre. Nous espérons que ces discussions feront connaître les raisons sous-jacentes aux achats d'armes militaires, accroîtront la confiance et favoriseront une diminution des dépenses consacrées aux armements. Un tel dialogue pourrait aussi déboucher sur la création de registres régionaux répondant aux préoccupations et conditions spécifiques à chaque région comme les Amériques, l'Afrique et l'Asie-Pacifique. Nous mettons également de l'avant des mécanismes de portée plus large pour répondre aux besoins régionaux en matière de sécurité au sein d'instances telles que l'Organisation des États américains et le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Ces mécanismes examineraient les causes profondes de l'insécurité qui, souvent, se traduisent par un renforcement des arsenaux.

Le problème des mines terrestres fait aussi partie du défi de la gestion des armes classiques. Le Canada a une approche en deux volets.

- Premièrement, nous travaillons à renforcer la convention internationale qui régleme l'utilisation des mines terrestres -- la *Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques*.